



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2022-568

Objet : Désignation du Président de bureau de vote n° 1 (Mairie) à l'occasion du second tour des élections législatives partielles du 9 octobre 2022

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral et notamment l'article R. 43,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-07-0001 du 3 juillet 2018 relatif aux bureaux de vote de la commune de Vélizy-Villacoublay,

VU la circulaire ministérielle INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

VU le décret n° 2022-1160 du 17 août 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2^{ème} circonscription des Yvelines),

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les Présidents de bureau de vote à l'occasion du second tour des élections législatives partielles du 9 octobre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Est désigné Président du bureau de vote n° 1 (Mairie) de la commune à l'occasion du second tour des élections législatives partielles du 9 octobre 2022 :

- M. Pascal THEVENOT, Maire

Article 2 : Est désignée pour suppléer le président du bureau de vote n° 1 (Mairie) de la commune à l'occasion du second tour des élections législatives partielles du 9 octobre 2022 :

- Mme Valérie PECRESSE, Conseillère municipale « Façonons Vélizy pour l'avenir »

Article 3 : À l'issue des opérations de dépouillement des votes et de la proclamation des résultats dans les différents bureaux de vote de la commune, le bureau n° 01 se constituera en bureau centralisateur à l'Hôtel de Ville.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 04/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221004-ARR_2022_568-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr